



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ de :

**ISO VG 100**

Date de révision : vendredi 1er juin  
2018

## 1 SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de l'entreprise/de l'entreprise :

### 1.1 Identificateur du produit :

**ISO VG 100**

### 1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

/

Concentration en cours d'utilisation : /

### 1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

#### **HERMACON BVBA**

Zone PME Lerenveld 33

B2547 Charpie

Téléphone : 034884906 — Télécopieur : 034884907

Courriel : [dirk@hermacon.be](mailto:dirk@hermacon.be) — Site Web : <http://www.hermacon.be/>

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence :

+32 70 245 245

## 2 SECTION 2 : Identification des dangers :

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (UE) 1272/2008 :

**EUH210**

### 2.2 Éléments de l'étiquette :

Pictogrammes :

Mot indicateur :

aucun

Mentions de danger :

**EUH210 :** Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Mises en garde :

**P501 :** Éliminer le contenu ou le contenant conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

Contient :

aucun

### 2.3 Autres dangers :

aucun

## 3 SECTION 3 : Composition/information sur les ingrédients :

Zincalkyldithiophosphate	≤ 1 %	Numéro CAS : 4259-15-8 EINECS : 224-235-5 Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493635-27 Classification CLP : <b>H315 Peau Irrit. 2 H318 Barrage oculaire. 1 H411 Chronique aquatique 2</b>
sulfure d'alkyle de calcium à longue chaîne	≤ 1 %	Numéro CAS : EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP : <b>H413 Chronique aquatique 4</b>
Organo molybdène amide	≤ 0,1 %	Numéro CAS : EINECS : Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP : <b>H411 Aquatic Chronic 2</b>
Phénol, 4-dodécyl-	≤ 0,1 %	Numéro CAS : 104-43-8 EINECS : 203-202-9 Numéro d'enregistrement REACH : Classification CLP : <b>H315 Skin Irrit. 2 H361f Repr. 2 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1</b>

Pour le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section, voir la section 16.

## 4 SECTION 4 : Premiers soins :

### 4.1 Description des mesures de premiers soins :

Demandez toujours un avis médical dès que possible en cas de perturbations graves ou continues.

**Contact avec la peau :** enlevez les vêtements contaminés, rincez avec beaucoup d'eau, si nécessaire consultez un médecin.

**Contact visuel :** premier rinçage prolongé à l'eau (lentilles de contact à enlever si cela est facile à faire) puis prendre chez le médecin.

**Ingestion :** rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements, aller à l'hôpital immédiatement. **Inhalation :** laisser asseoir debout, air frais, se reposer et aller à l'hôpital.

### 4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés :

**Contact avec la peau :** aucun

**Contact visuel :** rougeur

**Ingestion :** diarrhée, maux de tête, crampes abdominales, somnolence, vomissements  
**Inhalation :** aucun

#### 4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaires :

aucun

## 5 SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

### 5.1 Agents extincteurs :

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange :

aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers :

**Agents extincteurs à éviter :** aucun

## 6 SECTION 6 : Mesures de rejet accidentel :

### 6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

N'entrez pas dans les substances déversées et n'entrez pas dans les substances déversées et évitez l'inhalation de vapeurs, de fumée, de poussières et de vapeurs en gardant le vent. Remoisez les vêtements contaminés et l'équipement de protection contaminé usagé et jetez-les en toute sécurité.

### 6.2 Précautions environnementales :

ne laissez pas s'écouler dans les égouts ou l'eau libre.

### 6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Contenir la substance rejetée, stocker dans des récipients appropriés. Si possible, retirer en utilisant un matériau absorbant.

### 6.4 Renvoi à d'autres articles :

pour plus d'informations, vérifiez les sections 8 et 13.

## 7 SECTION 7 : Manutention et entreposage :

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sécuritaire :

manipuler avec soin pour éviter les déversements.

### 7.2 Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité :

conserver dans un contenant scellé dans une pièce fermée, sans gel et ventilée.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

/




## 8 SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection personnelle :

### 8.1 Paramètres de contrôle :

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont la valeur TLV est connue

/

### 8.2 Contrôles de l'exposition :

<b>Protection contre l'inhalation :</b>	la protection respiratoire n'est pas exigée. Utilisez des masques à gaz de type ABEK en cas d'exposition irritante. Si nécessaire, utiliser avec une ventilation par aspiration suffisante.	
<b>Protection de la peau :</b>	manipulation avec des gants en nitril (EN 374). Temps de percée : >480' Épaisseur du matériau : 0,35 mm. Vérifiez soigneusement les gants avant utilisation. Prenez les gants correctement sans toucher l'extérieur avec vos mains nues. Le fabricant des gants de protection doit être consulté sur l'adéquation à un poste de travail spécifique. Lavez-vous et séchez vos mains.	
<b>Protection des yeux :</b>	gardez une bouteille de rinçage des yeux à portée de main. Lunettes de sécurité bien ajustées. Portez un écran facial et une combinaison de protection en cas de problèmes de traitement exceptionnels.	
<b>Autres mesures de protection :</b>	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses au poste de travail en question.	

## 9 SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques :

### 9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base :

<b>Point de fusion/plage de fusion :</b>	-24 °C
<b>Point d'ébullition/plage d'ébullition :</b>	/
<b>pH :</b>	/
<b>pH 1% dilué dans l'eau :</b>	/
<b>Pression de vapeur/20 °C, :</b>	/
<b>Densité de vapeur :</b>	sans objet
<b>Densité relative, 20 °C :</b>	0,8770 kg/l
<b>Apparence/20 °C :</b>	liquide
<b>Point d'éclair :</b>	/ sans objet
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	
<b>Température d'auto-inflammation :</b>	/ 7.000
<b>limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité ,(Vol %) : Limite d'inflammabilité ou d'explosivité inférieure, (Vol %) : Propriétés explosives : Propriétés d'oxydation : Température de décomposition :</b>	% 0.600 % sans objet sans objet /
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	sans objet
<b>Coefficient de partage :</b>	soluble
<b>n- octanol/eau :</b>	
<b>Odeur : Seuil d'odeur :</b>	caractéristique
<b>Viscosité dynamique, 20 ° C :</b>	sans objet
<b>Viscosité cinématique, 40 ° C :</b>	90 mPa.s
<b>Taux d'évaporation (n-BuAc = 1) :</b>	102 mm <sup>2</sup> /s /

## 9.2 Autres renseignements :

Composant organique volatil (COV) : / 0,000

Composant organique volatil (COV) : g/l

Essai de combustion soutenue : /

## 10 SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

### 10.1 Réactivité :

stable dans des conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique :

températures extrêmement élevées ou basses.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

aucun

### 10.4 Conditions pour éviter :

protéger de la lumière du soleil et ne pas exposer à des températures supérieures à + 50 ° C.

### 10.5 Matières incompatibles :

acides, alcalins, oxydants, réducteurs

### 10.6 Produits de décomposition dangereux :

ne se décompose pas avec une utilisation normale

## 11 SECTION 11 : Renseignements toxicologiques :

### 11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques :

À propos de la préparation elle-même : Aucune donnée supplémentaire n'est disponible

**Toxicité aiguë calculée, ATE par voie orale :/**

**Toxicité aiguë calculée, ATE/  
par voie cutanée :**

Zincalkyldithiophosphate	DT50 par voie orale, rat : ≥ 5 000 mg/kg DT50 par voie cutanée, lapin : ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
sulfure d'alkyle de calcium à longue chaîne	DT50 par voie orale, rat : ≥ 5 000 mg/kg DT50 par voie cutanée, lapin : ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l
Organo molybdène amide	DT50 par voie orale, rat : ≥ 5 000 mg/kg DT50 par voie cutanée, lapin : ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h : ≥ 50 mg/l

Phénol, 4-dodécyl-	DN50 par voie orale, rat : $\geq 5\ 000$
	DT50 par voie cutanée, mg/kg $\geq 5$
	lapin : CL50, Inhalation, 000 mg/kg $\geq$
	rat, 4h : 50 mg/l

## 12 SECTION 12 : Renseignements écologiques :

### 12.1 Toxicité :

Aucune donnée supplémentaire disponible

### 12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune donnée supplémentaire disponible

### 12.3 Potentiel bioaccumulable :

	Données supplémentaires :
Zincalkyldithiophosphate	FBC = 2,2 (0,1d)

### 12.4 Mobilité dans le sol :

Classe de danger pour l'eau, WGK (AwSV) : 2

Solubilité dans l'eau : non soluble

### 12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB :

Aucune donnée supplémentaire disponible

### 12.6 Autres effets indésirables :

Aucune donnée supplémentaire disponible

## 13 SECTION 13 : Considérations relatives à l'aliénation :

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

Il n'est pas permis de s'écouler dans les égouts. Le retrait devrait être effectué par des services autorisés. Les réglementations restrictives possibles par les autorités locales devraient toujours être respectées.

## 14 SECTION 14 : Renseignements sur le transport :

### 14.1 Numéro ONU :

sans objet

### 14.2 Désignation officielle de transport ONU :

ADR, IMDG, OACI/IATA sans objet

### 14.3 Classe(s) de danger transport :

Classe(s) : Numéro sans objet  
 d'identification du danger : sans objet  
 sans objet

#### 14.4 Groupe d'emballage :

sans objet

#### 14.5 Dangers pour l'environnement :

non dangereux pour l'environnement

#### 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur :

**Caractéristiques de** sans objet  
**danger : Directives** sans objet  
**supplémentaires :** sans objet

### 15 SECTION 15 : Renseignements réglementaires :

#### 15.1 Règlements et lois sur la sécurité, la santé et l'environnement propres à la substance ou au mélange :

**Classe de danger pour l'eau, WGK** 2 / 0,000 g/l d'hydrocarbures aliphatiques > 30%  
**(AwSV) : Composant organique volatil (COV) : Composant organique volatil (COV) : Composition par règlement (CE) 648/2004 :**

#### 15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques :

Aucune donnée disponible

### 16 SECTION 16 : Autres renseignements :

#### Légende des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité :

**ADR :** L'Accord européen concernant le transport international des marchandises dangereuses par route

**BCF :** Facteur de bioconcentration  
**CAS :** Classification, étiquetage et emballage des produits chimiques  
**CLP :** Classification, étiquetage et emballage des produits chimiques Européens  
**EINECS :** Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
**Nr. :** number persistent, toxic, bioaccumulative  
**PTB : TLV :** Threshold Limit Value very persistent and very bioaccumulative substances  
Water hazard class slightly hazardous for water  
extremely hazardous for water

**vPvB :**

**WGK :**

**WGK 1 :**

**WGK 2 :**

**WGK 3 :**

#### Légende des phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité :

**H315** : Provoque une irritation de la peau. **H318** : Provoque de graves dommages aux yeux. **H361f** : Soupçonné d'endommager la fertilité. **H400** : Très toxique pour la vie aquatique. **H410** : Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. **H411** : Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme. **H413** : Peut causer des effets nocifs de longue durée sur la vie aquatique.

#### Méthode de calcul CLP :

Méthode de calcul

**Raison de la révision, modifications des éléments suivants :**

Section : 9.2

**Numéro de référence de la FS :**

ECM-108756,00

*Cette fiche d'information de sécurité a été compilée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) n ° 2015/830. La classification a été calculée conformément à la réglementation européenne 1272/2008 avec leurs modifications respectives. Il a été compilé avec le plus grand soin. Cependant, nous ne pouvons accepter la responsabilité des dommages, de quelque nature que ce soit, qui peuvent être causés par l'utilisation de ces données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation pour une expérience ou une nouvelle application, l'utilisateur doit effectuer lui-même une étude d'aptitude et de sécurité du matériau.*